



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## médicaments

Question écrite n° 77190

### Texte de la question

M. Yvan Lachaud attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la mise en oeuvre d'une politique d'automédication responsable. En effet, la Haute Autorité de santé vient de se prononcer en faveur du retrait du remboursement de 221 médicaments dont le service médical rendu est perçu comme insuffisant pour être pris en charge par l'assurance maladie. Or il serait erroné d'assimiler l'efficacité et l'utilité d'un médicament à son niveau de remboursement. Il pourrait donc être possible de reconnaître officiellement un service médical rendu d'automédication pour les médicaments accessibles sans ordonnance et à l'utilité reconnue. En conséquence, il le prie de bien vouloir lui indiquer quelles sont les intentions du Gouvernement sur ce sujet.

### Texte de la réponse

L'attention du ministre de la santé et des solidarités est attirée sur la nécessité de développer l'automédication et sur la reconnaissance d'un « service médical rendu d'automédication » pour tous les médicaments sans ordonnance et d'utilité reconnue. Les pouvoirs publics sont très sensibles à ce sujet d'autant que la notion de « service médical rendu insuffisant » a du mal à être comprise par les assurés sociaux, Le ministre a donc récemment institué un groupe de travail sur l'automédication, présidé par M. Alain Coulomb (ancien directeur de la Haute Autorité de Santé) et comprenant des représentants de l'administration et de l'AFSSAPS, des industriels, des usagers, des médecins et des pharmaciens. Les travaux de ce groupe de travail s'achèveront avant la fin de l'année et permettront au ministre de prendre des mesures visant à développer ce mode d'utilisation des médicaments.

### Données clés

**Auteur :** [M. Yvan Lachaud](#)

**Circonscription :** Gard (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour la Démocratie Française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 77190

**Rubrique :** Pharmacie et médicaments

**Ministère interrogé :** santé et solidarités

**Ministère attributaire :** santé et solidarités

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 1er novembre 2005, page 10135

**Réponse publiée le :** 28 novembre 2006, page 12541